



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ « COSTA LE ROUGE » AVEC L'ASSOCIATION ICEBERG	Décision 11/03/2025  N° DGS/2025/029

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT la programmation de la saison culturelle 2024/2025,

## DÉCIDE

### Article 1 :

De signer avec l'association ICEBERG, sise 61 rue René de Prie à TOURS (37000), représentée par Madame Irina HIERONYMUS en qualité de Présidente, un contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle intitulé « COSTA LE ROUGE » qui aura lieu le mardi 18 mars 2025 à 10h00 à la Médiathèque de Luynes (37230).

### Article 2 :

Le montant de cette cession est arrêté à la somme de 875.10 € TTC (HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET DIX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES) et se décompose de la manière suivante :

- 813.00 € de frais de cession, dont 13 € de frais de transport,
- 62.10 € de frais de défraiement pour les repas (3 repas à 20.70 €)

L'organisateur prendra également à sa charge :

- la déclaration et le règlement des droits d'auteur.

### Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....12 MARS 2025.....

- sa publication sur le site internet de

la commune le : .....12 MARS 2025.....

Fait à LUYNES, le 11 mars 2025

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250311-DGS\_2025\_029-AR

